

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 1er SEPTEMBRE 2011**

Délibération
n° 2011.09.104.B

**Plan d'actions
électromobilité du
GrandAngoulême :
demande de
subventions**

LE PREMIER SEPTEMBRE DEUX MILLE ONZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **26 août 2011**

Secrétaire de séance : Didier LOUIS

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Michel BRONCY, Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1er SEPTEMBRE 2011

**DELIBERATION
N° 2011.09.104.B**

MOBILITE

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

PLAN D' ACTIONS ELECTROMOBILITE DU GRANDANGOULEME : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le GrandAngoulême s'est engagé dans une politique ambitieuse de mobilité durable.

A la croisée des enjeux sociaux de mobilité, d'environnement et de développement économique du territoire, l'électromobilité constitue un des axes du futur Plan de Déplacements Urbains (PDU).

L'action du GrandAngoulême en matière d'électromobilité s'articule autour de plusieurs volets :

- acquisition de véhicules électriques, dans une logique d'exemplarité (équipement des services de l'agglomération en véhicules électriques, création d'un pool de vélos à assistance électrique ...),
- développement de services d'électromobilité (service de véhicules électriques en temps partagé dont un volet « mobilité sociale », services de rechargement de véhicule, navettes électriques ...),
- implantation des infrastructures nécessaires à ces services (bornes sur voirie, outil d'information mutualisé),
- structuration d'un secteur d'activités « Electromobilité » sur le territoire, en lien avec les entreprises concernées de la filière Mécatronique (partenariats, événements tels que les premières Rencontres de l'Electromobilité, le 23 septembre 2011).

Par délibération n°60.B du 26 mai 2011, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'une consultation relative à la mise en place d'un service d'autopartage et l'achat de véhicules électriques à destination des services de l'agglomération.

Dans le cadre de cette démarche, et pour d'autres actions concourant à la mise en œuvre de son Plan Electromobilité, le GrandAngoulême peut bénéficier de soutiens financiers.

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions relatives au Plan Electromobilité dans son ensemble notamment auprès des partenaires suivants :

- la Région Poitou-Charentes,
- l'Etat (Ministère, ADEME...),
- l'Union Européenne,
- tout autre financeur susceptible d'accompagner la mise en place de ce Plan d'actions.

.../...

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ces demandes de subventions.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 02 septembre 2011	<u>Affiché le :</u> 02 septembre 2011